



PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1** Numéro
- 15** Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions ; habitations.
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Localisation des contraintes liées aux falaises (emprise approximative)
- + - + - Limite communale

Type	Dénomination	Bénéficiaire
A1	Liaison piétonne pour desservir le secteur IIAUH	Commune
B1	Élargissement de la rue du Chemin de Far	Commune
B2	Réaménagement du carrefour rue de la Marie, rue du Haut Village, rue du Fond : travaux de consolidation	Commune
E1	Projet d'assainissement unitaire de la rue de la Forge	Commune
E2	Projet d'assainissement ponctuel pour les zones AUH	Commune

PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE **MOTHERN**

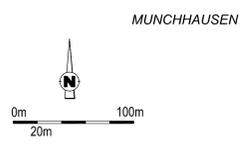
PLAN DE REGLEMENT AU 1/2000

Modification n°1
APPROBATION

VOU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 18/12/2010
A MOTHERN
LE 20/12/2010

LE MAIRE Marie-Barbarette BUTZERIN

Tout décembre 2010



MUNCHHAUSEN

Nc